

Groupe d'appui à la capacité d'asile : Une Plateforme de Dialogue

En application de son objectif visant à garantir que l'appui à la capacité d'asile est fourni de manière cohérente et la plus efficace possible, le Groupe d'appui à la capacité d'asile (ACSG) s'est concentré sur la mise en place d'un système de mise en correspondance entre des États qui demandent un soutien et des offres correspondantes d'États ou autres parties prenantes concernés depuis son lancement en 2019. En outre, l'ACSG a facilité l'échange de connaissance et d'expertise sur les questions d'asile en fournissant des informations ainsi qu'en partageant des outils et des bonnes pratiques sur les projets de renforcement des capacités en matière d'asile sur le [portail de l'ACSG](#) depuis 2021.

À partir de 2023, l'ACSG établira une plateforme de dialogue pour appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de son [état des lieux](#), de [l'événement parallèle d'ExCOM](#) et de [l'évaluation du développement des capacités d'asile de la part du HCR visant de renforcer des systèmes d'asiles nationaux](#). La Plateforme de Dialogue se traduira par l'organisation de réunions périodiques à l'échelon global ainsi que par des activités menées autour de différents axes de travail. La Plateforme de Dialogue permettra d'améliorer la réalisation des objectifs de l'ACSG en matière de soutien à la capacité d'asile et de partage des connaissances en facilitant l'établissement de relations entre les États et en renforçant les liens avec les principales parties prenantes. Ce rôle de rassembleur stratégique de l'ACSG sera particulièrement important dans la perspective du Forum mondial sur les réfugiés (GRF) de 2023. Les quatre principaux axes de travail initiaux de la Plateforme de Dialogue seront les suivants :

1. Promouvoir l'appui à la capacité d'asile lié à l'ACSG en diversifiant les modes de mise en correspondance et en mettant en évidence les mise en correspondance déjà effectués.
2. Mobiliser tous les engagements à la capacité d'asile ; préparer et assurer le suivi du GRF 2023, y compris par l'engagement dans les forums et événements régionaux.
3. Améliorer le partage de l'expertise technique sur le renforcement de l'asile à travers des événements thématiques.
4. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie et des orientations relatives au développement des capacités d'asile nationales du HCR.

Premier axe de travail – Promouvoir l'implication dans l'appui à la capacité d'asile

Cet axe de travail se concentre sur la mise en œuvre des engagements actuels et sur la mise en correspondance des demandes et des offres de soutien. D'après les engagements officiellement pris, il y a plus de demandes que d'offres de soutien disponibles. L'ACSG vise à répondre à ces besoins non satisfaits et à augmenter l'engagement dans l'appui à la capacité d'asile en diversifiant les méthodes de la mise en correspondance par l'intégration d'offres de soutien aux capacités d'asile sans exiger un engagement formel, en encourageant les acteurs concernés à s'appuyer sur les relations de soutien préexistantes (qu'elles soient bilatérales ou par le biais de l'ACSG) et en établissant des liens avec d'autres initiatives.

Deuxième axe de travail - Mobiliser les engagements d'appui à la capacité d'asile ; préparer et assurer le suivi du GRF 2023

En tant qu'initiative spéciale lancée par le Pacte mondial pour les réfugiés (GCR), l'ACSG fera progresser les objectifs du GCR lors du GRF 2023. Le deuxième axe de travail vise à garantir une approche de haute qualité pour le développement des engagements et des réponses exhaustives aux besoins en matière de

capacités d’asile en soutenant la formulation et la priorisation des engagements, en encourageant les engagements ou initiatives conjoints et pré-appariés, et en fournissant des exemples de bonnes pratiques en matière de soutien aux capacités d’asile. Les parties prenantes engagées dans cet axe de travail seront encouragées à contribuer à la planification du GRF et à soutenir l’élaboration des engagements. L’axe de travail veillera également à établir des liens entre les forums ou événements régionaux et l’ACSG afin de garantir un impact maximal.

Axe de travail 3 - Améliorer le partage de l’expertise technique

L’échange de connaissances et d’expertise est une activité centrale de l’ACSG depuis sa création. Cet échange a été mis en œuvre en fournissant des informations ainsi qu’en partageant des outils et des bonnes pratiques sur les projets de développement des capacités d’asile sur le [portail de l’ACSG](#). Dans le cadre de ce troisième axe de travail, l’ACSG vise à augmenter le partage des connaissances en organisant des dialogues techniques ou des tables rondes avec les parties prenantes qui se concentrent sur les questions de renforcement des capacités d’asile liées à des aspects thématiques ou institutionnels spécifiques des systèmes d’asile. Ces dialogues offriront un espace global aux parties prenantes intéressés à discuter des sujets qui posent des problèmes aux systèmes d’asile dans le monde, y compris des aspects thématiques et géographiques. Lors de l’identification des sujets, les dialogues se concentreront sur les questions qui posent des défis dans plusieurs régions afin d’éviter les duplications avec d’autres forums régionaux existants.

Axe de travail 4 - Stratégie et orientations en matière de développement des capacités d’asile.

Une évaluation du travail du HCR sur le développement des capacités en matière d’asile a été publiée en février 2022 et appelle le HCR à développer une approche plus stratégique et plus efficace aux systèmes d’asile nationaux via des orientations, outils, formations et partenariats renforcés. Le HCR a accueilli les conclusions de cette évaluation comme une opportunité de renforcer son travail dans ce domaine critique. En réponse aux recommandations de l’évaluation, le HCR élaborera une stratégie globale quinquennale sur le développement des capacités des systèmes d’asile nationaux. Le HCR sollicitera la contribution des principales parties prenantes concernés par l’intermédiaire de l’ACSG dans l’élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie, ainsi que les initiatives correspondantes.

Les parties prenantes

La première réunion mondiale de la Plateforme de Dialogue s’attachera à réunir les autorités chargées de l’asile, les organisations régionales actives dans le développement des capacités d’asile, les principales organisations civiles et le HCR. D’autres parties prenantes seront progressivement impliqués dans d’autres réunions mondiales ou à des réunions liées à des axes de travail pertinents.

Les États sont responsables pour leurs systèmes d’asile, ils peuvent faire appel au soutien de l’ACSG et disposent d’une expertise technique abondante en matière d’asile et de systèmes d’asile. L’engagement des États dans la plateforme se fera principalement au niveau technique de l’asile, c’est-à-dire au niveau des institutions d’asile ou des organisations de gestion des réfugiés. Les missions permanentes à Genève seront principalement impliquées dans une fonction de liaison.

Les autres parties prenantes engagées dans la plateforme seront des organisations régionales actives dans le domaine des capacités d’asile. Les organisations et plateformes régionales ont progressivement assumé un rôle de plus en plus important en s’assurant que le soutien aux capacités d’asile soit fourni de manière

cohérente et avec un impact maximal. Dans ce contexte, il est important d’engager ces organisations pour assurer la complémentarité entre les initiatives régionales et le travail de l’ACSG.

Il existe une série d’autres acteurs qui ont une expertise en matière de développement des capacités d’asile, notamment la société civile, le monde universitaire, les organisations professionnelles, le secteur privé et les utilisateurs des systèmes d’asile. L’expertise de ces acteurs engagés dans différents aspects du système d’asile ou dans le développement des capacités des institutions du secteur public sera progressivement sollicitée afin de contribuer aux réunions mondiales ou aux axes de travail pertinents après les réunions initiales.

Organisation et format

La Plateforme de Dialogue se concrétisera par des réunions globales et d’autres activités visant à faire progresser les axes de travaux. La première réunion mondiale sera convoquée par le HCR, tandis que les réunions futures ainsi que les activités spécifiques des axes de travail pourront être co-convoquées par le HCR et une ou plusieurs parties prenantes de l’ACSG.

Les réunions globales se tiendront deux fois par an au niveau mondial pour fournir des mises à jour et constituera un espace de contributions et de coordination des actions et activités clés relatives à tous les axes de travail. La Plateforme de Dialogue d’ACSG évitera à dupliquer les réseaux ou plateformes régionaux existants. Lorsque ces réseaux ou plateformes abordent et font progresser les mêmes objectifs que l’ACSG, des efforts seront faits pour établir des liens avec la plateforme de dialogue de manière à les renforcer mutuellement.

Étant donné que la mise en œuvre des axes de travail nécessitera des discussions et une coordination plus détaillée avec les principaux acteurs concernés, les États auront la possibilité d’indiquer leur intérêt à s’engager dans un ou plusieurs axes de travail lors des premières réunions mondiales, tandis que les réunions plus restreintes et plus ciblées seront organisées avec les parties prenantes intéressées ultérieurement. La réunion globale sera convoquée virtuellement. Les sessions virtuelles seront convoquées deux fois afin de couvrir tous les fuseaux horaires. Une traduction sera assurée entre l’anglais, le français et l’espagnol.

Secrétariat de l’ACSG, janvier 2023